

Déclaration à la 55ème Session du Conseil des Droits de l'Homme

Point: L'adoption du rapport de l'EPU du Cameroun.

Intervenant : Joseph Désiré ZEBAZE

Monsieur le Président,

Nous¹ notons avec satisfaction l'acceptation par le Gouvernement du Cameroun de plusieurs recommandations visant à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les défenseur.e.s des droits humains et à garantir la liberté d'association et de réunion.

Néanmoins, nous demeurons préoccupés par les menaces de mort, le harcèlement et les actes d'intimidations, les poussant dans certains cas à l'exile, dont continue d'être victime les défenseur.e.s des droits humains, notamment pour avoir dénoncé des atteintes aux droits humains dans les régions du Nord et du Sud Ouest. Certaines de ces personnes ont également été jugées par des tribunaux militaires alors que le droit international prévoit que ces tribunaux ne sont pas compétents pour juger des civil·e·s.

Il est important que le gouvernement s'attele à garantir la protection des défenseur.e.s des droirs humains en amont des élections générales prévues en Février 2025.

C'est pourquoi nous exhortons le Gouvernement du Cameroun à :

- Poursuivre la révision de la loi antiterroriste de 2014, en garantissant qu'aucune loi ne soit utilisée ou détournée pour criminaliser ou entraver de quelque manière que ce soit le travail des défenseur.e.s des droits humains.
- Veiller à ce que l'application des lois nationales conçues pour garantir la sécurité publique et l'ordre public n'entravent pas les défenseur.e.s dans l'exercice de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.
- Mener des enquêtes rapides, approfondies, indépendantes et impartiales sur toutes les menaces et attaques contre les défenseur.e.s, en veillant

¹ Ceci est une déclaration conjointe du Service International pour les Droits de l'Homme (ISHR), du Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH) et Pathways for Women's Empowerment and Development (PawED).



à ce que les victimes bénéficient d'un recours efficace et que les auteurs soient tenus pour responsables.

Je vous remercie.